

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 28 juin 2021

**Le Ministre des Solidarités et de la Santé annonce le remboursement de deux nouveaux traitements dans la prise en charge des patients atteints de mucoviscidose**

**A la demande d'Olivier VERAN, Ministre des solidarités et de la santé, le Comité économique des produits de santé (CEPS) a mené une négociation avec le laboratoire VERTEX sur le prix de deux spécialités pharmaceutiques KAFTRIO® et SYMKEVI®, utilisées en association avec KALYDECO®. La négociation a abouti à un accord permettant de prendre en charge ces traitements à 100% par l'Assurance maladie. Le remboursement de ces médicaments interviendra dans les tous prochains jours.**

Aujourd'hui un enfant naît tous les trois jours atteint de mucoviscidose et la maladie bouleverse encore le quotidien de nombreuses familles et victimes.

L'arrivée de traitements innovants constitue ainsi un véritable espoir.

Un accord sur le prix vient d'être trouvé pour les deux spécialités pharmaceutiques KAFTRIO® et SYMKEVI® en association avec KALYDECO® du laboratoire VERTEX.

KAFTRIO® et SYMKEVI® en association avec KALYDECO® se sont vus octroyer par la Haute Autorité de santé (HAS) une amélioration du service médical rendu (ASMR) respectivement de niveau II et III dans la prise en charge thérapeutique de la mucoviscidose chez les enfants de plus de 12 ans, adolescents et adultes. Des ASMR de niveau II et III attestent un gain supplémentaire d'efficacité, de qualité de vie et de tolérance démontrés dans les essais cliniques du point de vue des patients ou des professionnels de santé, par rapport aux médicaments existants.

Le Ministre des Solidarités et de la Santé a pu rencontrer les associations de patients à l'occasion de cet accord pour à la fois les remercier de leur mobilisation au quotidien et leur en annoncer la teneur : *« cet accord sur le prix de deux nouvelles spécialités pharmaceutiques est une formidable source d'espoir pour les patients. Cela signifie très concrètement que les patients bénéficieront de traitements innovants et efficaces, leur donnant les meilleures chances de qualité de vie et d'augmentation d'espérance de vie »*.

Grâce à cet accord, dans les tous prochains jours, seront inscrits au remboursement et disponibles dans les pharmacies d'offices ces deux nouveaux traitements innovants.

**Contact presse :**

Cabinet d'Olivier Véran

Ministère des Solidarités et de la Santé

[sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr)

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](mailto:DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr).

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)